

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé

Date : Lundi le 01 juin 2020
Début de la séance : 19h00

Membres présents :

Isabelle Benoît, responsable du service de garde
Elaine Caouette, enseignante
Marie-Claude Therrien, enseignante
Matthieu Duhaime, parent
Marie-France Forest, parent
Geneviève Marquis, parent, présidente
Maéva Sparagna, Représentante du personnel de soutien
Karine Vézina, Représentante des professionnelles
Karine Brunet, parent
Gilian Woodford, parent

Direction :

Patrick Béchard, directeur

Absent :

Francine Goyette, représentante de la communauté (Maison des grands-parents de Villeray)
Représentant des enseignants

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire**
M. Duhaime a été nommé secrétaire pour l'année 2019-2020 et agira à ce titre ce soir.
- 3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**
Le quorum est atteint.
- 4. Parole au public (art.68, LIP)**
Aucun public n'est présent.
- 5. Suivi du procès-verbal de la rencontre du 25 mai 2020**
Aucun suivi sauf ce qui est à l'agenda d'aujourd'hui.

6. Approbation du procès-verbal du CÉ du 25 mai 2020 (art. 69, LIP)

Une clarification est apportée au procès-verbal. Sur le suivi du procès-verbal de la rencontre du 24 février 2020 concernant le Point 13 sur le projet d'agrandissement de l'école, le suivi aurait dû se lire : Point 13 : M. Bécharde informe le CÉ qu'un projet touchant l'agrandissement de l'école est en voie d'être présenté à la direction générale. Le CÉ demande à ce que le projet soit revu par le CÉ et revalidé en fonction des besoins réels au niveau des infrastructures scolaires (gymnase, salle polyvalente, etc) et de la capacité d'accueil prévue pour Hélène-Boullé (soit entre 17 et 20 classes selon le redécoupage potentiel et les prévisions de population). M. Bécharde fera la demande à la CSDM et coordonnera avec M. Duhaime pour réunir au besoin le comité des infrastructures.

Point 10. Correction tous les enseignants des spécialités ne sont pas à temps plein, contrairement à ce qui a été écrit au PV. Le poste en arts plastiques n'est pas à temps complet.

Point 11. Le PV est modifié pour spécifier que le CÉ a été informé. Le CÉ n'a pas à approuver cet item.

Le procès-verbal est adopté tel que modifié.

7. Mot de la présidente

La présidente n'a rien de plus à mentionner, hormis les points déjà à l'agenda.

8. Mot de la direction

M. Bécharde n'a rien de plus à mentionner, hormis les points déjà à l'agenda.

9. Analyse des scénarios de redécoupage du territoire

Suite aux démarches de l'école et du comité d'infrastructures de l'école, la CSDM a décidé de procéder à un redécoupage du territoire de l'école afin d'amorcer le réaligement de la population desservie avec la capacité d'accueil de l'école. Le choix des scénarios analysés et de celui retenu est la prérogative de la CSDM. La CSDM a étudié 2 scénarios, soit :

- 1) une réaffectation de la population qui est au nord de Jarry vers l'école St-Gérard,
 - 2) une réaffectation de la population qui est au nord de Guizot vers l'école St-Gérard.
- La CSDM a choisi le scénario de recoupage au nord de Guizot.

Les élèves qui sont dans le territoire qui appartiendra désormais à l'école St-Gérard et qui ont déjà débuté à Hélène-Boullé devraient pouvoir continuer leur parcours à Hélène-Boullé ou choisir d'aller à St-Gérard. Par contre, les nouveaux élèves de ce secteur devront s'inscrire à St-Gérard. Le CÉ demande à la direction de l'école d'obtenir la confirmation de la CSDM que les élèves déjà à Hélène-Boullé pourront effectivement continuer leur parcours à notre école.

Des questions sont posées à la direction sur le choix de ce scénario. M. Bécharde indique que la CSDM s'est basée sur la proximité du secteur choisi avec l'école St-Gérard où il y a une capacité excédentaire et sur la densité de la population dans les différents secteurs du territoire de l'école.

La CSDM a aussi pris la décision de réduire les classes de maternelle d'Hélène-Boullé de 4 à 3 groupes afin de réduire le problème de surpopulation dès 2020-2021. Des questions sont posées à la direction de l'école sur les élèves de maternelle qui n'ont pu avoir une place à Hélène-Boullé suite à cette décision. Les membres du CÉ demandent pourquoi les élèves redirigés vers d'autres écoles n'ont pas été ceux du secteur visé par le redécoupage. M. Bécharde explique que le choix du redécoupage n'était pas complété au moment d'assigner les élèves en surplus à d'autres écoles. Le redécoupage ne

s'appliquera que pour les inscriptions de janvier 2021. Les élèves en surplus pour la rentrée 2020-2021 ont été traités par la CSDM selon des critères standards liés à la date d'inscription et à la distance totale entre la résidence de l'élève et l'école.

Le CÉ demande à la direction de : 1) obtenir les critères exacts de réaffectation des élèves, 2) demander à la CSDM d'aligner la réaffectation des élèves en surplus pour septembre 2020 avec le redécoupage de 2021, 3) demander à la CSDM de venir expliquer ses décisions entourant le dossier de redécoupage au comité des infrastructures.

10. Offre de service aux élèves

Le budget régulier du service aux élèves a été réduit de 6000\$ par rapport à l'an passé. De plus, une enveloppe de 30 000\$ qui était utilisée dans le passé pour les services n'est plus accessible à la suite d'un enjeu syndical sur l'utilisation de fonds prévu pour un poste de secrétaire. Ceci représente une baisse d'environ 20% applicable pour l'année scolaire à venir.

11. Organisation d'un événement de fin d'année scolaire pour les élèves (G. Marquis)

Le CÉ discute de ce qui pourrait être fait pour souligner la fin de l'année. L'équipe-école travaille actuellement à la préparation d'un événement de fin d'année pour les finissants et confirme qu'un événement aura lieu et que le ministère de l'éducation autorise ce type d'événement.

Le CÉ a décidé d'utiliser les fonds discrétionnaires du CÉ de 400\$ pour défrayer une partie des dépenses reliées à cet événement de fin d'année.

L'équipe-école travaille aussi à faire en sorte qu'un événement souligne la fin d'année pour l'ensemble des élèves de l'école en respect des directives de la Santé publique.

12. Inscription au service de garde dans le contexte COVID (I. Benoit)

Un problème informatique a affecté les inscriptions. Le nombre d'inscription est d'environ 200 actuellement. Une relance devra être effectuée pour s'assurer d'une meilleure planification des besoins pour la rentrée.

13. Approbation des journées pédagogiques 2020-21 – service de garde (I. Benoit)

La liste des activités sont présentées. Les coûts sont considérés élevés par les membres du CÉ. Une clarification sera apportée au document pour clarifier que les élèves peuvent toujours rester à l'école au coût de 9\$. Il n'y a pas de minimum d'élèves requis pour offrir cette option, tel qu'écrit dans le document existant.

Le CÉ demande au SDG de réduire le nombre d'activités externes à un maximum de 7 par groupe pour limiter les coûts aux parents dans un contexte de crise économique. Le CÉ demande d'alléger principalement les activités du début de l'année. Le CÉ demande à Madame Benoit de bien communiquer aux parents la décision de réduire les sorties et des raisons derrière ce choix du CÉ.

14. Choix de photographe

Le CÉ sélectionne la proposition de M. Vairo comme photographe de l'école pour 2020-21

15. Liste des effets scolaires

Les listes d'effets scolaires proposées ont été envoyées au CÉ et comportent les coûts suivants :

Maternelle : 14,25\$

1ere : 45,50\$

2^e : 40,50\$

3^e : 66,50\$

3^e-4^e combinée : 60,75\$

4^e : 65\$-72\$

5^e : 81\$

6^e : 83,25\$

5e-6^e combinée : 76\$

Un effort a été fait pour maintenir l'uniformité entre les groupes d'un même niveau et pour minimiser les coûts.

Une demande est formulée à la direction de communiquer à l'ensemble des parents les services des magasins partages.

Les listes sont acceptées tel que proposé.

La séance est ajournée à 21 :32. Le reste de l'agenda sera repris lors le 8 juin à 19 :00.

Reprise de la réunion à 19 :00 le 8 juin.

Karine Vézina est absente pour la reprise de la rencontre.

Le CÉ fait un bref retour sur la question du redécoupage du territoire. M. Bécharde mentionne que le directeur de l'organisation scolaire ne pourra pas rencontrer le CÉ dans les prochains jours compte tenu des besoins de se concentrer sur la préparation d'une centaine de camps pédagogiques. La rencontre aura lieu vers la fin juin. M. Bécharde va demander au bureau de M. Desjardins de confirmer une date.

16. Règles de conduite et mesures de sécurité (art. 74, LIP)

Aucun changement n'est prévu au Code de vie. Un travail de clarification des comportements attendus a été fait par l'équipe école.

17. Projet éducatif (art. 74, LIP)

Le projet éducatif reprendra à l'automne pour entamer la mise-en-œuvre. Le bilan du comité du Projet éducatif est présenté. Quelques membres du CÉ questionnent l'orientation sur l'utilisation de Mozaik compte-tenu des faiblesses de l'outil et de son application pour certains enseignants. Cet élément sera rediscuté avec le comité à l'automne.

Des remerciements sont formulés à l'endroit de M. Bécharde pour son leadership dans le dossier du Projet éducatif.

18. Code de vie

Ce point est rayé de l'agenda car déjà couvert au point 16.

19. Proposition pour le passage de cycles et des normes et modalités d'évaluation (art.96.13, LIP)

Ce point est rayé de l'agenda et sera couvert lors d'un CÉ de l'automne.

20. Approbation des modalités d'application du régime pédagogique

Ce point est rayé de l'agenda et sera couvert lors d'un CÉ de l'automne. L'application du régime est présentement suspendue dans le contexte de l'arrêt des classes. Les camps pédagogiques de la CSDM étant uniquement réservés aux classes spéciales. Il n'y a donc pas de camps pédagogiques à l'école Hélène-Boullé. Tous les élèves de l'école seront donc en situation de réussite pour leur année 2019-2020. M. Bécharde nomme que tous les élèves de l'école sont en situation de réussite pour leur année 2019-2020.

Une proposition est formulée par Mme Forest au sujet de la durée des récréations. Le CÉ débat de la question. L'équipe école réitère que la réponse de l'équipe école sur cette question a été claire lors des CÉ précédents et que plusieurs moyens ont été mis en place pour ajouter du temps d'activité physique dans l'école. Les parents indiquent leurs préoccupations sur les disparités entre les classes dans le cadre de ces activités. La proposition est retirée. Le CÉ exprime son désir de consulter à nouveau les parents sur ce sujet et de reprendre les échanges à l'automne.

21. Approbation du temps alloué à chaque matière obligatoire (art.86, LIP)

La grille-matière présentée par l'école ne couvre pas l'ensemble des matières et laisse beaucoup de place aux enseignants pour l'allocation du temps dans les matières telles que la science et technologies, la géographie, l'histoire, etc. Elle est donc incomplète et ne peut être approuvée.

La Direction et les enseignants n'ont pas soumis une grille-matière détaillée comprenant les allocations du temps pour tous les matières pour approbation par le CÉ, et ce même s'il est de la responsabilité du CÉ de l'approuver (a. 86, LIP). Le CÉ propose de réévaluer cette question avec l'équipe école l'an prochain et de considérer la possibilité de consulter les parents sur les orientations à donner quant au temps alloué aux différentes matières.

22. Modalité de l'entrée progressive du préscolaire pour l'an prochain

Il n'y a pas de changements par rapport aux autres années. La rentrée progressive fonctionne bien. Le CÉ approuve la reconduction des modalités.

23. Règles de classement pour l'an prochain

Ce point est rayé de l'agenda car couvert au CÉ du 25 mai.

24. Normes et modalités d'évaluation (bulletins, périodes d'examens et calendrier)

Ce point est rayé de l'agenda car couvert au CÉ du 25 mai.

25. Approbation de la liste des fournitures (art.77.1, LIP)

Ce point est rayé de l'agenda car couvert au point 15.

26. Contenu orientation scolaire et professionnel

Le CÉ reçoit les explications sur ce contenu qui est graduellement intégré aux différents niveaux.

27. Budget de l'école

Un retour est fait sur la question du financement des services professionnels suite aux changements (voir point #10). Le budget total a été réduit de 6 000\$ pour l'école et les services professionnels sont contraints d'être réduits afin de se conformer à la directive de la CSDM.

Le CÉ rejette le budget présenté par l'école. Le CÉ est fortement en désaccord avec la réduction imposée sur les services professionnels.

28. Approbation de la mise en œuvre des programmes des services complémentaires (art.88, LIP)

Ce point est reporté à un CÉ ultérieur.

29. Services complémentaires

Ce point est reporté à un CÉ ultérieur.

30. Budget de fonctionnement du CÉ (art. 66, LIP)

Suite à la discussion du point 11, 400\$ ont été remis aux 6e années pour la fête de fin d'année. L'autre budget de 400\$ du CÉ sera utilisé pour une inscription au Congrès sur l'école à distance auquel certains membres du CÉ ont manifesté le désir de participer. Le solde restant servira aussi à financer les fêtes de fin d'année ainsi qu'à souligner le départ de M. Bécharde.

31. Approbation de sorties éducatives (art. 87, LIP)

Aucune sortie à approuver.

32. Mot des représentants du personnel enseignant

Aucun point particulier, autre que le caractère étrange de l'année 2020 et l'intérêt à participer aux rencontres du CÉ par vidéoconférence dans l'avenir. Les autres membres du CÉ expriment leur accord sur ce point.

33. Mot de la représentante des professionnels

La représentante est absente.

34. Mot de la représentante du personnel du service de garde

Un retour est fait sur la proposition de règlement concernant les voyages et les absences prolongées. La proposition est que les parents aient à payer pour le SDG dans le cas d'une absence de 1 à 20 jours. Actuellement, certains parents demandent de réviser régulièrement les journées d'absence. La proposition est acceptée.

35. Mot de la représentante de la communauté

La représentante est absente.

36. Mot de la représentante de l'OPP

Toutes les activités de l'OPP ont été annulées depuis mi-mars, ce qui aura un effet sur les levées de fonds. Le projet Cour d'école ayant été accepté et le budget de 100 000\$ octroyé, l'OPP travaillera à sa mise en œuvre.

37. Mot de la déléguée au comité de parents de la CSDM

Il n'y a pas de délégué désigné.

38. Mot du représentant du personnel de soutien

Mme Sparagna annonce son départ suite aux coupures dans les services professionnels. Le CE exprime sa déception de voir Mme Sparagna quitter et offre ses remerciements.

39. Varia

Aucun varia.

40. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 :32